



JACQUEMINOIS

Volume 16, numéro 4, 30 mai 2024

MOT DU CONSEIL

La saison estivale qui débute va de pair avec la saison des festivités qui s'enclenche à Saint-Jacques-le-Mineur. Ainsi, le **23 juin**, on a déjà hâte de vous retrouver pour une nouvelle édition de la Fête nationale du Québec. La programmation complète est diffusée plus loin dans cette édition du Jacqueminois et sera partagée abondamment sur nos différentes plateformes dans les prochaines semaines. Une soirée haute en couleur et en divertissement vous attend, permettant du même coup de renforcer les liens sociaux uniques qui unissent notre belle communauté.

Aussi, réservez dès maintenant la soirée du **vendredi 30 août** à votre agenda alors que la fête familiale sous le thème « country » sera de retour pour une deuxième édition encore plus festive que l'année dernière. Invitez parents et amis pour cette belle soirée en compagnie de Derik Bross où bottes de cowboy et danses en lignes seront à l'honneur!

Dans cette vague positive, nous poursuivons les bonnes nouvelles en vous annonçant que le nouveau site web de la municipalité est officiellement en ligne à partir d'aujourd'hui! Après deux ans de travail et grâce à une subvention du programme de soutien aux politiques familiales municipales, nous sommes prêts à vous offrir un site accessible, convivial, fonctionnel et représentatif de notre belle municipalité. Vous pouvez aller le consulter à l'adresse www.sjlm.ca. Profitez-en pour vous abonner au portail citoyen Voilà! afin de ne rien manquer des activités qu'on vous réserve, ainsi qu'aux alertes citoyennes pour être en tout temps informé des situations importantes!

Votre conseil municipal



INFORMATIONS SUR LES SÉANCES DU CONSEIL



Prochaine rencontre : mardi 18 juin 2024 | 19 h
Lieu: 20, rue Principale (nouveau lieu)



Les séances sont diffusées en simultané sur la plateforme Zoom.



L'enregistrement est rendu disponible au lendemain des séances sur la chaîne YouTube et le site internet.

FERMETURE BUREAU MUNICIPAL



Lundi 24 juin dans le cadre de la Fête nationale du Québec



Lundi 1 juillet dans le cadre de la Fête du Canada

DOSSIER DE GREFFE ET AFFAIRES POLITIQUES

Nouveau règlement en vigueur

Projet de règlement numéro SE-904 établissant la création du programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques de l'ensemble du territoire

L'objet de ce règlement est de décréter un programme visant la protection de l'environnement par la mise aux normes des installations septiques sur son territoire en accordant une subvention remboursable sous forme d'avance de fonds au propriétaire de tout immeuble ou bâtiment pour la réfection de ses installations septiques non conformes ou pour l'implantation de nouvelles installations septiques.

Lors de la séance de mai, le conseil municipal a procédé au dépôt de l'avis de motion et du projet de règlement. Le règlement est prévu pour adoption à la séance de juin, ensuite de quoi il entrera en vigueur officiellement. Suivant son adoption, tous les propriétaires d'installations sanitaires isolées admissibles au programme de réhabilitation recevront une lettre pour leur indiquer les modalités à suivre afin de bénéficier de ce programme.

Par cette mesure, le conseil municipal souhaite assurer d'une part la protection de son territoire, et d'autre part, offrir un soutien financier aux propriétaires qui accepteront de participer à ce changement favorable. Si la participation au programme est optionnelle, il n'en demeure pas moins que tous les propriétaires dont l'installation sanitaire isolée présente des non-conformités devront **obligatoirement** se conformer au Règlement provincial Q-2, r.22 dans le délai qui leur sera octroyé.

DOSSIERS TAXATION ET FINANCES

Rapport du maire sur les états financiers vérifiés 2023

Chers citoyens et chères citoyennes de Saint-Jacques-le-Mineur,

Par le présent avis, le maire de Saint-Jacques-le-Mineur, monsieur Etienne Brunet, présente les faits saillants du rapport financier de son exercice qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année 2023.

Le rapport financier de la municipalité au 31 décembre 2023 a été vérifié par un vérificateur externe, de la firme Beaulieu et associés CPA inc., membre du groupe Servicas et déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 21 mai 2024. Le rapport démontre que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité.

Pour l'année 2023, les revenus de fonctionnement ont totalisé 5,26 M\$ et les charges, le remboursement de la dette à long terme et autres affectations ont totalisé 4,60 M\$ dégageant ainsi un excédent de fonctionnement de 655 909 \$, ce qui représente environ de 17 % du budget voté de 3,83 M\$.

Ce surplus s'explique principalement par les facteurs suivants :

Facteur de variation positive du budget	Variation
Revenus supplémentaires perçus sur les droits de mutations immobilières	+ 29 500 \$
Affectation de sommes supplémentaires en provenance de fonds réservés pour des travaux routiers	+ 43 200 \$
Revenus d'intérêts des comptes bancaires en fonction des hausses du taux directeur	+ 99 500 \$
Transferts de subventions gouvernementales, services rendus et amendes	+ 99 600 \$
Autres revenus (TPS/TVQ, activités de loisirs, friperie)	+32 100 \$
Total de variation positive	303 900 \$

Facteur de variation négative du budget	Variation
Ajustements d'éléments de conciliation fiscale	- 829 300 \$
Moins de dépenses que budgétées dans les secteurs de l'administration, du transport, de l'hygiène du milieu et des loisirs	+ 289 600 \$
Plus de dépenses que budgétées dans les secteurs de la sécurité publique et de l'aménagement	- 76 800 \$
Total de variation négative	-616 500 \$

En considérant l'excédent affecté et l'amortissement des immobilisations, l'excédent de fonctionnement non affecté cumulé de la municipalité s'établit à 1,32 M\$ au 31 décembre 2023, ce qui permettra à la municipalité de continuer de réaliser les investissements prévus dans les années futures et d'alléger le fardeau fiscal relatif aux différents emprunts en cours ou à venir.

D'autre part, des investissements de plus de 935 000 \$ ont été réalisés en 2023, notamment dans les projets suivants :

- Acquisition et installation des premières bornes de recharge électriques sur le territoire de la municipalité;
- Aménagement d'un skatepark au terrain du parc Camille Beaudin;
- Ajout d'espaces destinés à contrer les îlots de chaleur sur le terrain du bureau municipal et dans le parc des Jardins St-Jacques;
- Réalisation de travaux de stabilisation de berges de la route Édouard VII et réfection de ponceaux sur le territoire;
- Réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'église actuelle et préparation du futur projet de complexe municipal;
- Poursuite des démarches de recherches de sources permanentes d'eau potable pour le périmètre urbain desservi;
- Production des études géotechniques et octroi du mandat d'ingénierie pour les travaux de réfection des rangs St-Marc et St-Philippe Nord.

D'autres gros projets sont à réaliser dans notre municipalité dans les prochaines années, dont la conversion de l'église en réel complexe municipal fonctionnel et convivial, la réfection de certaines routes importantes, l'amélioration des bâtiments municipaux, la mise aux normes des installations sanitaires des résidences isolées, l'agrandissement de l'école primaire par le Centre de service scolaire, en collaboration avec la municipalité pour les aménagements de circulation et bien d'autres.

Nous avons un souci d'arriver à mettre en place cette vision, tout en respectant la capacité de payer de nos citoyens et citoyennes. Soyez assurés que nous poursuivrons le travail afin d'optimiser les ressources de la municipalité pour que tous et toutes en bénéficient et que la municipalité maintienne sa bonne santé financière.

Troisième versement de taxes à venir

Veillez prendre note que les taxes foncières pour l'exercice 2024 seront perçues en quatre versements aux dates suivantes :

1er versement	7 mars 2024
2e versement	2 mai 2024
3e versement	4 juillet 2024
4e versement	5 septembre 2024

Sécurité autour des piscines résidentielles

En cette période d'ouverture des piscines résidentielles, le gouvernement du Québec rappelle l'importance de protéger les jeunes enfants de la noyade, puisque quelques secondes d'inattention suffisent pour les perdre de vue.

À la suite de nombreuses noyades lors des dernières années et suivant les recommandations de plusieurs coroners, le **Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles s'applique maintenant à toutes les piscines, peu importe leur date d'installation**. Ainsi, les propriétaires d'une piscine résidentielle installée avant novembre 2010, qui bénéficiaient auparavant d'une exemption, ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour la mettre aux normes.

Toutes les autres piscines doivent déjà être conformes aux règles.

La municipalité est responsable d'appliquer le Règlement sur son territoire. De plus, un permis est exigé pour réaliser certains travaux, comme installer ou remplacer une piscine, un plongeoir, une enceinte, une plateforme ou une terrasse ouvrant sur une piscine.

Plusieurs documents présentant les règles à suivre pour sécuriser sa piscine sont disponibles en ligne. Ils permettent aux citoyennes et citoyens d'identifier rapidement les ajustements à apporter à leurs installations. L'ensemble des mesures contribue à renforcer la sécurité du parc de piscines résidentielles.

« Il faut limiter en tout temps l'accès aux piscines, car une noyade, c'est rapide et silencieux. La sécurité des enfants aux abords des piscines, c'est fondamental; il existe plusieurs mesures faciles à appliquer pour rehausser la sécurité de sa piscine et la rendre conforme aux règles. Une noyade, c'est une de trop. »

Émilie Heymans, quadruple médaillée olympique et porte-parole de la campagne sur la sécurité des piscines résidentielles du gouvernement du Québec

Faits saillants :

- Le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples, telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité se refermant automatiquement.
- Le Règlement s'applique à toutes les piscines résidentielles extérieures, qu'elles soient creusées, semi-creusées, hors terre ou démontables (gonflables ou autres).
- Les noyades menant à un décès ne sont que la pointe de l'iceberg. Selon l'Institut national de santé publique du Québec, les activités pratiquées dans les piscines résidentielles et publiques sont également associées à des noyades non mortelles. Durant la période allant de 2011-2012 à 2020-2021, au moins 198 personnes ont été hospitalisées pour une noyade non mortelle en lien avec ces activités, ce qui représente en moyenne 20 cas par année.

Pour en savoir davantage sur les mesures de sécurité à respecter lors de la mise en place d'une piscine résidentielle ou pour une installation existante, visitez le www.quebec.ca/piscinesrésidentielles.





TRAVAUX ROUTIERS

Travaux de réfection des rangs St-Marc et St-Philippe Nord

À compter du **10 juin** prochain et pour une période de 6 semaines se terminant le **19 juillet**, la municipalité procédera, par le biais de l'entrepreneur Construction TechRoc inc., à des travaux de réfection sur les rangs St-Marc et St-Philippe Nord jusqu'à la limite du territoire avec la Ville de Saint-Philippe.

Ces travaux comprennent, en plus de la réfection des chaussées des rangs St-Marc et St-Philippe Nord, la réfection et le nettoyage de ponceaux sur ces mêmes rangs et sur le rang St-Philippe Sud.

Un info-travaux sera envoyé aux résidents des secteurs touchés avec le plan de signalisation par alerte municipale la semaine précédant les travaux, **on vous rappelle qu'il est important de vous inscrire au système d'alerte via notre site internet pour recevoir ces informations importantes.**

La voie de contournement à prioriser pour ces chantiers sera la route Édouard VII. Les travaux d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de ligne d'interconnexion Hertel-New-York sont quant à eux terminés pour le moment. Hydro-Québec devra revenir au retour des vacances de la construction sur le territoire pour procéder au tirage des lignes de haute tension. La municipalité pourra ensuite procéder aux travaux de réfection de la chaussée de la route Édouard VII, ainsi qu'au remplacement de quatre ponceaux, toujours avec l'entrepreneur TechRoc inc. Les informations relatives à la circulation pour ce chantier seront transmises dans les prochaines éditions du Jacqueminois et sur le site internet de la municipalité.

EXPOSITION DE VOITURES ANCIENNES

23 JUIN 2024

ENTRE 11 H ET 16 H

263, ROUTE ÉDOUARD VII

Réservez votre place

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

AVANT LE 14 JUIN À MIDI



450 347-5446, POSTE 205

@ LOISIRS@SJLM.CA



DOSSIER SÉCURITÉ PUBLIQUE

QUELQUES CONSEILS DE VOTRE SERVICE INCENDIE

Avertisseurs de fumée:

VÉRIFICATION

Testez les détecteurs de fumée chaque mois et remplacez les piles au moins une fois tous les 6 mois.

Avertisseurs de fumée:

INSTALLATION

Placez des détecteurs de fumée dans chaque chambre et à chaque étage de votre maison.

Plan d'évacuation:

PLANIFIEZ ET PRATIQUEZ

Élaborez un plan d'évacuation et effectuez des exercices d'évacuation en famille

Extincteur:

S'ÉQUIPER

Disposez d'un extincteur dans la cuisine et sachez comment l'utiliser.

Feu extérieur:

PRUDENCE

Utilisez un foyer conforme et respectez les consignes de sécurité pour le brûlage.

Feu extérieur:

PERMIS

Obligatoire pour tout brûlage ou utilisation d'un foyer non conforme, C'est GRATUIT!

Le service d'incendie procède actuellement à l'inspection annuelle des bâtiments résidentiels de catégorie 1. Les inspections porteront sur les avertisseurs de fumée, les détecteurs de monoxyde de carbone ainsi que les accès aux sorties de secours.

Cette année, les rues visitées seront :

Place de l'Église | Rang du Coteau | Montée Saint-Jacques | Route Édouard VII



PRÉVENTION ET EXPLICATION DES CAUSES POSSIBLES D'INCENDIE DE FORÊT

FEUX DE FORÊT



Chaque année,
370 incendies de forêt
sont imputables
à l'activité humaine.



ENSEMBLE,
PROTÉGEONS LA FORÊT!



SIGNEZ UN INCENDIE DE FORÊT
1-800-463-FEUX

NE JETEZ PAS VOS MÉGÔTS !

Chaque année, 80 incendies de forêt sont causés par des articles de fumeurs.

- ✓ Éteignez le mégot en le mouillant ou en l'écrasant sur une roche
- ✓ Disposez du mégot dans un contenant apporté à cet effet.



UNE NÉGLIGENCE PEUT DEVENIR CATASTROPHIQUE !

Chaque année, 60 incendies de forêt sont causés par des feux de camps.

- ✓ Respectez les interdictions de faire des feux à ciel ouvert.
- ✓ Privilégiez un foyer muni d'un pare-étincelles.



NE BRÛLEZ PAS VOS REBUTS!

Chaque année, 75 incendies de forêt sont causés par des brûlages de gros rebuts.

- ✓ Un permis de brûlage est OBLIGATOIRE sur le territoire de la municipalité pour tout type de brûlage non conforme.
- ✓ Déposez plutôt vos rebuts dans le compostage ou dans les ecocentres.



LES PRÉCAUTIONS ESSENTIELLES AVANT DE S'ÉCLATER !

Chaque année, 3 incendies de forêt sont causés par des feux d'artifice.

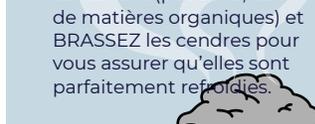
- ✓ Il est important d'allumer vos feux d'artifice sur une SOL DÉGAGÉ de toute matière combustible.
- ✓ Ayez de l'EAU à portée de main ou un EXTINCTEUR
- ✓ Après l'activité, INSPECTEZ le site pour assurer qu'aucune combustion ne persiste.



LES CENDRES DE FOYER RESTENT CHAUDES JUSQU'À 7 JOURS !

Chaque année, 6 incendies de forêt sont causés par des cendres encore trop chaudes, disposées près de la forêt.

- ✓ ATTENDEZ AU MOINS 7 JOURS avant de transvider les cendres d'un contenant métallique dans une autre contenant (poubelle, bac de matières organiques) et BRASSEZ les cendres pour vous assurer qu'elles sont parfaitement refroidies.



LA CHALEUR DÉGAGÉE PAR UN VTT MENACE LA FORÊT !

Chaque année, 10 incendies de forêt sont causés par des véhicules tout-terrain.

- ✓ Ayez toujours un EXTINCTEUR de 1kg, classe ABC avec vous.
- ✓ NETTOYEZ les parties chaudes du VTT.
- ✓ Demeurez dans les SENTIERS AMÉNAGÉS à cette fin lorsque le danger d'incendie est ÉLEVÉ.



DOSSIERS COMMUNAUTAIRES

BIBLIOTHÈQUE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR

89, rue Principale

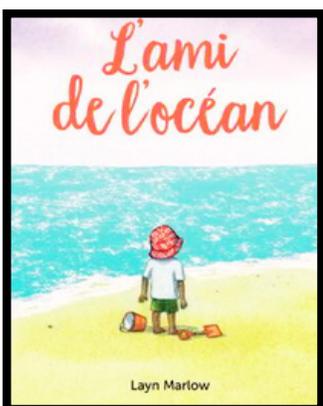
Heures d'ouvertures régulières

Lundi	13 h à 20 h
Mercredi	13 h à 20 h
Vendredi	13 h à 16 h
Samedi	10 h 30 à 12 h

Bibliothèque fermée le lundi 24 juin 2024

Bibliothèque fermée le lundi 1 juillet 2024

HEURE DU CONTE



8 JUIN 2024 à 9 h 30

LIVRE : L'AMI DE L'OCÉAN

Pour tous les enfants
principalement entre 2 et 8 ans

Réservez votre place directement
avec la [Bibliothèque de Saint
Jacques le Mineur](#) via Facebook
Courriel : biblio@sjlm.ca
Téléphone 450 347-5446, poste 400.

Tirage fête des pères

Le tirage aura lieu le 15 juin 2024

À gagner une carte cadeau de 50\$.

Pour participer :
Empruntez un livre ou plus
= 1 chance

Devenez nouveau membre ou
renouvelez votre abonnement
= 1 chance
Limite à 2 chances par jour.

Bonne chance!



Programme Raconte-moi 1001 histoires

Avez-vous de la difficulté à intégrer une routine de lecture avec vos enfants?
Désirez-vous mettre en place plus d'astuces pour que ces derniers apprécient
davantage le moment de la lecture?

Ou simplement avoir de nouveaux outils et idées de lecture pour vos enfants?
La [Bibliothèque de Saint Jacques le Mineur](#) est maintenant participante au
programme Raconte-moi 1001 histoires.

Ce programme est disponible dans plusieurs bibliothèques de la Montérégie et a
comme objectif de stimuler l'intérêt de la lecture pour nos tout petits.

Les enfants âgés de 0 à 6 ans peuvent s'inscrire au programme et recevoir du
matériel ludique et coloré pour les accompagner dans leurs moments de lecture.
Chaque enfant recevra alors une toise et des autocollants alors que le parent
aura accès à un dépliant et à des capsules vidéo présentant des trucs inspirants
pour animer la période de lecture à la maison.

N'hésitez pas à inscrire votre enfant gratuitement en tant que membre de la
bibliothèque pour avoir accès à ces outils.



Projet de complexe municipal

Lors de la dernière séance, le conseil municipal a octroyé le contrat pour les services professionnels en architecture et ingénierie du **projet de complexe municipal**.

Selon le scénario retenu par le conseil municipal, le nouveau complexe occupera plusieurs fonctions essentielles à notre communauté, d'abord en offrant une salle adaptée aux mesures d'urgence en cas de sinistre. Ensuite, il permettra la tenue de réunions et d'activités sociales et communautaires avec sa grande salle de réception équipée d'une cuisine complète et d'une terrasse fonctionnelle. Les citoyens y seront invités chaque mois pour la tenue des séances de conseil au rez-de-chaussée, alors que les bureaux municipaux seront réaménagés au premier étage de cet édifice. En complément, la bibliothèque de Saint-Jacques-le-Mineur y sera déplacée pour offrir une plus grande proximité avec l'école et le CPE adjacents, mais surtout, dans l'objectif d'atteindre les standards de dimensions prévus par le Réseau biblio avec des espaces aménagés pour toutes les clientèles.

Avec l'équipe de J.Dagenais Architecte qui a été retenue par le comité de sélection suivant l'analyse des soumissions et l'ouverture des enveloppes de prix, nous avons bon espoir que le nouveau complexe municipal soit terminé et opérationnel à compter du printemps 2026.

De plus, nous avons eu le grand plaisir d'apprendre la semaine dernière que notre projet faisait l'objet d'une présélection au programme d'aide financière PRACIM, qui permettra de couvrir 70% des coûts de réalisation pour les portions de centre communautaire et des bureaux municipaux. La Municipalité va ensuite solliciter le ministère de la Culture et des Communications pour obtenir une aide financière pour la portion bibliothèque. Il s'agit d'un projet ambitieux, mais face auquel le conseil municipal est très optimiste. Nous tiendrons d'ailleurs une consultation publique pour présenter à la population ce qui sera aménagé aussitôt que les plans seront concrétisés avec la firme d'architecture.



ENTREPRISE D'ÉCONOMIE SOCIALE

Des nouvelles de la Friperie la suite des choses

ADRESSE : 144, rue Principale, Saint-Édouard

HEURES D'OUVERTURE :

Mercredi 13 h à 16 h

Jeudi 14 h à 17 h

Vendredi 18 h 30 à 21 h

DON de la Friperie la suite des choses à la Ligue de balle de St-Jacques

La Friperie est fière d'avoir remis à la Ligue de balle de St-Jacques un tableau d'affichage des points.

C'est grâce à vos dons, à vos achats et au travail hebdomadaire des bénévoles que nous arrivons à poser des gestes dans la communauté jacqueminoise.



DOSSIER EAU POTABLE



SAINT-JACQUES
LE-MINEUR

AVANCEMENT DU PROJET DE RECHERCHE EN EAU

Comme vous le savez, la municipalité s'est vu refuser par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) l'exploitation de ses deux nouveaux puits en septembre dernier en raison de leur positionnement à moins de 100 mètres d'une terre agricole. Depuis, nous tenons à vous rassurer que tant l'équipe administrative que les élus n'ont cessé les démarches afin de trouver des solutions à cette problématique.

D'abord, du point de vue politique, nous avons obtenu une rencontre avec le cabinet du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour exprimer notre problématique et discuter des solutions qui s'offraient à nous.

Bien qu'il ne soit pas en mesure de renverser la décision de la CPTAQ, le cabinet nous a assuré que nous aurions le support nécessaire dans nos démarches futures et même, pour les procédures de raccordement temporaire afin de protéger notre source d'eau actuelle.

Le maire a également déposé un mémoire dans le cadre des consultations nationales sur le territoire agricole et les activités agricoles en vue d'une modification à venir de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). Dans ce mémoire, le maire demandait, entre autres choses, la réduction des temps d'attente pour les services publics dans le cadre de demandes d'autorisation et le respect des champs de compétence des municipalités.

Sur ce dernier point, la municipalité a également tenu une rencontre avec la députée provinciale pour traiter de différents enjeux de notre territoire, plus spécifiquement du dossier d'accès à l'eau potable. Lors de cette rencontre, nous avons réitéré les différentes incohérences constatées dans les mesures gouvernementales, notamment quant au pouvoir des municipalités sur leur propre territoire. Sur ce point, nous avons rappelé que les municipalités ont de nombreuses responsabilités telles que :

- Offrir des services sanitaires comme un réseau pluvial et des infrastructures d'aqueduc et d'égout, avec les systèmes de traitement qui les accompagnent en respect des normes gouvernementales parfois complexes ;
- Offrir des services communautaires comme des écoles, des garderies, des bibliothèques, des centres communautaires, etc.
- Densifier leur territoire, particulièrement en temps de pénurie de logements ;
- Aménager des milieux humides pour compenser les développements immobiliers ou autres situations impactant ces milieux à préserver ;
- Aménager des parcs et des espaces verts, pour favoriser l'activité physique, contrer les îlots de chaleur et assurer la protection de l'environnement ;
- Prévoir des bâtiments conformes pour son personnel et ses équipements, comme une caserne de pompiers, un bureau municipal et un garage pour les travaux publics.

L'objectif derrière cette énumération non exhaustive est surtout de rappeler que toutes ces obligations doivent être remplies, mais sans bien sûr impacter la zone agricole qui, dans le cas de Saint-Jacques-le-Mineur, représente environ 98% du territoire. Ainsi, la compétence d'une municipalité comme la nôtre se limite à 2% de son territoire, où elle doit prévoir l'ensemble de ces services et plusieurs autres.

La volonté de la municipalité n'est aucunement de diminuer le pouvoir des agriculteurs ou encore, la superficie des terres cultivables, toutefois, considérant que plusieurs terrains situés en zone agricole ne sont pas cultivés pour diverses raisons, nous demandons à notre députée et ultimement, au gouvernement provincial, de prévoir des modalités d'exclusion des demandes d'autorisation soumises par les municipalités à la CPTAQ dans le cas d'aménagements qui concernent les services publics et essentiels.

En plus de ces démarches politiques, l'équipe administrative a travaillé étroitement avec les ingénieurs et hydrogéologues mandatés afin d'une part, d'évaluer les autres sites pouvant démontrer du potentiel hydrique sur le territoire et d'autre part, de trouver des solutions parallèles au puits P1 pour l'alimentation du réseau municipal. Après plusieurs études réalisées à différents endroits sur le territoire, les experts se tournent à nouveau vers le site recommandé par la CPTAQ pour l'aménagement des nouveaux puits, soit le boisé situé à une cinquantaine de mètres des puits actuels. Comme cette démarche impliquera un important déboisement et l'aménagement d'un chemin temporaire en milieu humide, donc des coûts considérables pour la municipalité, nous attendons la confirmation du programme de subvention de la TECQ 2024-2028 avant d'entamer ces travaux.

Pour ce qui est du puits P1, une rencontre récente avec le MELCCFP nous a permis d'obtenir une confirmation de leur part à l'effet que nous pourrions exploiter temporairement le puits privé PP4, ainsi que le piézomètre JM-3 afin de procéder au broyage du puits P1 et surtout, de décharger la demande sur cette installation pour éviter l'augmentation des taux de turbidité et des conséquences associées jusqu'à ce que nous soyons en mesure d'exploiter de nouvelles sources permanentes.

Ces nombreuses démarches ne nous permettront pas de lever le moratoire dans un horizon imminent, mais sachez que cette décision est prise en regard des différents experts qui nous accompagnent et toujours, dans le but de préserver les risques et conséquences pour les gens actuellement desservis. Nous comprenons et surtout partageons la fatigue de nos citoyens et citoyennes et c'est pourquoi, la recherche d'une solution permanente est notre priorité numéro 1 depuis notre élection.

RAPPEL SUR LE RÈGLEMENT ET LES RESTRICTIONS SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Informations sur le règlement et les restrictions concernant l'eau potable du réseau d'aqueduc de la municipalité.

Depuis le 14 juillet 2021, la Municipalité a revu son règlement sur l'utilisation de l'eau potable afin d'assurer une meilleure gestion de cette ressource.

PÉRIODE D'APPLICATION DU RÈGLEMENT : 1er janvier au 31 décembre

Rappel des principaux points :

L'arrosage des pelouses est permis uniquement de 20 h à 22 h si l'eau est distribuée par des asperseurs amovibles en respect des modalités suivantes :

- adresse avec un numéro civique pair : lundi et mercredi;
- adresse avec un numéro civique impair : mardi et jeudi.

Au moyen d'un système manuel il est permis d'arroser de la pelouse, un jardin, des fleurs, une haie, un arbre et tous autres végétaux pour une durée maximale de 15 minutes, tous les jours, uniquement entre 20 h et 22 h.

Le remplissage complet des piscines ou spa est **interdit**.

La mise à niveau des piscines et des spas est permise uniquement de 20h à 22h en respect des modalités suivantes:

- adresse avec un numéro civique pair : lundi et mercredi;
- adresse avec un numéro civique impair : mardi et jeudi.

Il est strictement **interdit** d'utiliser l'eau du réseau d'aqueduc pour les fins suivantes :

- le lavage des véhicules;
- l'arrosage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment;
- pour faire fondre la neige ou la glace des entrées d'automobiles, des terrains, des patios ou des trottoirs.

LA FÊTE NATIONALE
DU QUÉBEC



à Saint-Jacques-le-Mineur
présentée par  Desjardins

23 JUIN 2024

LIEU : Parc Camille Beaudin, 263, route Édouard VII, Saint-Jacques-le-Mineur

PROGRAMMATION

11 h à 16 h | Exposition de vieilles voitures (inscription obligatoire)
12 h | Dîner pizza (jusqu'à épuisement des stocks) (\$)
12 h à 23 h | Service de bar et rafraîchissements (\$)
13 h à 17 h | Maquillage pour enfants
13 h à 19 h | Jeux gonflables
14 h à 16 h | Questionnaire sur le Québec par la Bibliothèque de SJLM (prix à gagner)
15 h | Ouverture de la cantine hot-dogs et hamburgers (\$)
16 h à 19 h | DJ ZAK

18 h à 18 h 45 | Levée du drapeau et mot du maire
18 h à 18 h 45 | Discours patriotique par Dominic St-Laurent
18 h à 21 h 45 | Service de grillades (gratuit)
19 h à 22 h | Spectacle du band Les Ti-Gars
22 h à 22 h 30 | Feux d'artifice
23 h | Musique d'ambiance

**VIENS ESSAYER GRATUITEMENT
DES COURS QUI AURONT LIEU
CET AUTOMNE À SJLM**

14 h à 15 h | YOGA avec Amélie Leblanc
de Tralala Yoga

15 h à 16 h | Danse en ligne country avec
D.B. Country POP

ET AUTRES À VENIR !

RETROUVONS-NOUS À LA
BELLE ÉTOILE



Mouvement national
des Québécoises
et Québécois

En partenariat avec :

Québec 



 SAINT-JACQUES
LE-MINEUR
Fiers de nos racines